



# Le Fil d'Aunay

## EDITO

Chères Aunaises, chers Aunais,  
Plus d'une année s'est écoulée et notre ennemi clairement identifié, le virus COVID-19, est toujours présent et le bilan à ce jour reste inquiétant. A Aunay les Bois nous avons à déplorer quelques personnes atteintes par ce virus et ses variants, certaines ont été hospitalisées, d'autres s'en sortent par un isolement de quelques semaines.

Il est important, essentiel, que nous respectons les directives sanitaires : port du masque, distanciation, isolement pour les personnes « contact », vaccination pour les personnes éligibles selon les critères définis par l'Agence Régionale de Santé.

Soyez assurés que nous, les élus, autant que vous chers administrés, portons le poids de l'inquiétude pour l'avenir économique de notre commune et de la communauté de communes VHS. Nous avons à appliquer les décrets qui se succèdent car la situation sanitaire est toujours instable, alarmante et conduit à des annonces gouvernementales fréquentes.

Vous découvrirez dans ces pages l'activité municipale qui se poursuit entre travaux et avancement de projets d'urbanisme : adressage, plan local d'urbanisme intercommunal. Le 13 Avril 2021 le conseil municipal a validé le compte administratif 2020 et le budget primitif de la commune toujours sans augmentation de la fiscalité.

Toutefois, vous devez savoir que le gouvernement, après avoir pris la décision de supprimer définitivement la taxe d'habitation sur plusieurs années, avec la totalité en 2022, a décidé de transférer aux communes une partie de la part départementale de la taxe foncière, pour compenser la perte financière subie par celles-ci. Auparavant, le contribuable devait régler la TH à la commune. A partir de cette année, une partie de la part départementale équivalent à l'ex-taxe d'habitation reviendra à la commune. Cette opération ne change rien pour les contribuables.

Dans l'attente de vous rencontrer, je reste à votre écoute pour tout sujet que vous souhaiteriez évoquer.

Protégez-vous ! Protégeons-nous !  
Je vous souhaite un bel été à tous.  
Votre Maire, Victor Marques

## AGENDA



*Les dates ci-dessous peuvent être sujettes à modification ou suppression en fonction de l'évolution de la situation sanitaire .*

### JEUDI 19 AOUT 2021

Messe à 18 h en l'église d'Aunay-les-Bois

### DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Journées Européennes du Patrimoine

Ouverture de l'église de 10 h à 17 h 30

## SOMMAIRE



Le Conseil Municipal.....	P 2
Travaux des commissions	P 5
Un peu d'histoire.....	P 6
Vie de la commune.....	P 7
Actualités.....	P 8
Biodiversité.....	P10
Informations pratiques.....	P11
Memo.....	P11
Services de la Mairie.....	P12

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site [www.mairie.aunay-les-bois.fr](http://www.mairie.aunay-les-bois.fr)

### Conseil du 26 Novembre 2020

---

Suite à la démission de Monsieur Philippe MOTTE du conseil Municipal, le conseil s'est prononcé en faveur d'attribuer un seul adjoint. Madame TISSIER est proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe.

Pour l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint, Madame TISSIER indique y renoncer.

Pour le remplacement de Monsieur MOTTE dans les différents syndicats, Madame TISSIER est nommée suppléante auprès du TE 61 et titulaire au SIVOS. Madame GANDIN est suppléante auprès du SIVOS.

Subvention accordée de 100.00 € à une famille pour l'adhésion à l'école de Musique de Sées.

Acceptation du devis de la restauration de l'église.

Restauration de la toiture du bâtiment du parc : trois devis sont proposés. Après

discussion, les conseillers indiquent vouloir entreprendre les travaux afin de limiter le coût de restauration

Adhésion au contrat de groupe du CDG 61 d'assurance des risques statutaires auprès de GRAS SAVOYE pour le personnel.

#### Questions diverses

Mise en place de l'adressage sur la commune avec Orne Métropole.

Travaux effectués au calvaire de la Boissellerie.

Mise en place d'une limitation de tonnage sur la route forestière.

Pour Noël, un ballotin de chocolat est offert aux personnes âgées de plus de 65 ans et pour les enfants une lettre avec un sujet de Noël à confectionner.

### Conseil du 4 février 2021

---

#### Projet de création d'une plateforme de tri de regroupement de transfert de déchets :

Demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès des services de l'Etat et approbation du plan de financement :

Coût du projet (sans terrain) 94 523. € demande de 50 % de DETR soit 47 261.50 € puis contribution de la CDC à hauteur de 9 000.00€ donc reste à charge de la commune 37 261.50 €.

Modification de la durée du temps de travail du poste adjoint technique de 9 heures à une durée de 10 heures par mois.

Acceptation du devis des travaux de menuiserie dans l'église.

Déclaration du bien en état abandon et demande d'expropriation au profit de la commune à la Boissellerie.

Approbation du compte de gestion du trésorier de Mortagne au Perche.

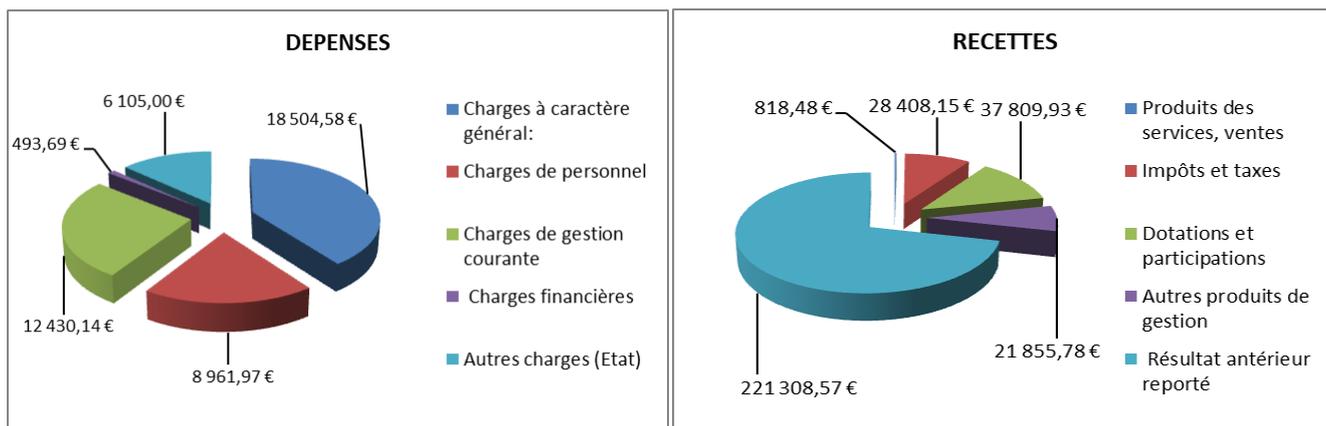
Approbation du compte administratif et vote du Budget

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020. Il est présenté ci-dessous :

### Section Fonctionnement

Total des dépenses : 46 495,38 €

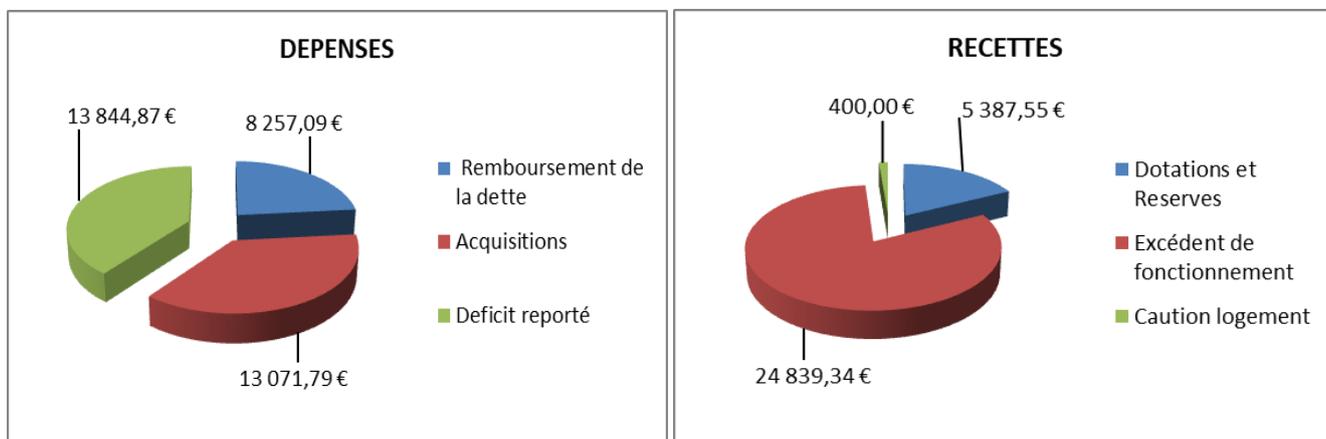
Total des recettes : 310 200,91 €



### Section Investissement

Total des dépenses : 35 173,75 €

Total des recettes : 30 626,89 €



**Vote des taux des taxes locales**  
inchangés depuis 2008

#### Vote des subventions

Banque alimentaire : 100 €, Association Sauvegarde du Patrimoine : 200 €, Campus des métiers : 35 €, VMEH : 50 €, ADMR Le Mêlé : 100 €, UNA Alençon : 100 €, MFR Essay : 50 €, Association des Chats Libres : 150 €, Association Football du Mêlé (2 enfants) : 50 €, Association sportive Marie Immaculée

(1 enfant) : 25 €, Centre de Loisirs de Sées (2 enfants) : 50 €. Reste à attribuer sur délibération : 590 €. FSL et FAJ départementales : 97,12 €.

**Modification des statuts de la CDC de la VHS :**  
Acceptation de la compétence facultative de la mobilité.

**Adhésion au projet d'atlas** de la biodiversité avec le Parc Normandie Maine

### Projet adressage : Dénomination des rues.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, et pour permettre à tous les services (secours, énergie, livraisons...), de localiser avec précision chaque point d'acheminement, il est demandé aux communes d'établir un plan d'adressage afin que chaque habitation ait une adresse unique avec un numéro et un nom de voie explicite ...

Un travail de recherche des noms d'origine ou historiques, suivi d'un repérage sur site, ont permis de proposer les noms des différentes voies qui ont été mis en délibération

Les dénominations retenues sont indiquées sur le plan ci-dessous.

### Acceptation du devis des panneaux de rues et des numéros

Les panneaux auront un fond de couleur Ivoire avec écriture bleu et l'ajout du blason

### Aire de jeu

Achat d'un jeu d'enfants dans le cadre d'un changement suite à la détérioration d'un jeu.

### Indemnité de gardiennage

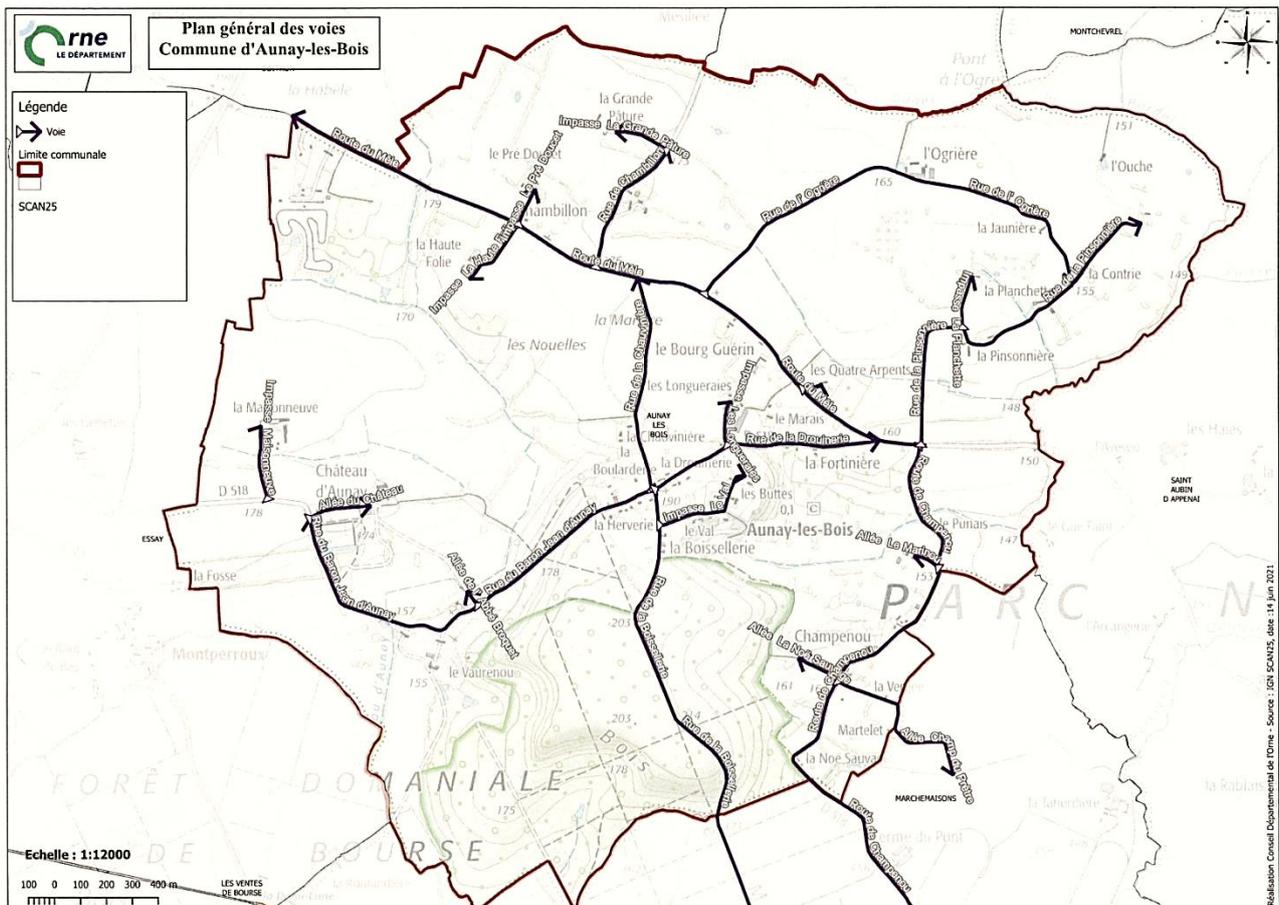
de l'église pour l'Abbé Pascal DURAND

### Questions diverses :

Travaux de l'Eglise commencés (Nettoyage de la toiture et menuiseries intérieures)

Travaux de voirie effectués sur la VC 5

Dépôt de gerbe le 08 mai au monument aux morts pour l'armistice de 1945.



# TRAVAUX DES COMMISSIONS

## Commission Urbanisme– PLUI

### Plan d'adressage

Pour procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis, la Commission Urbanisme-PLUI s'est déplacée, sur les différents sites afin d'être au plus proche de la réalité du terrain. Dans la mesure du possible, les noms d'origine ont été retenus (lieux dits, près, ...)

Les panneaux de rues seront bientôt mis en place et les numéros mis à la disposition des habitants qui devront les fixer pour qu'ils soient visibles de la chaussée.

Ce plan d'adressage sera utilisé notamment dans le cadre du déploiement de la fibre optique. S'il existe un fourreau Telecom, la fibre optique passera dans ces fourreaux, si le câble est en aérien, la fibre sera posée sur les poteaux.

Afin de poser rapidement la fibre optique en aérien et d'éviter des coupures de réseau, aucun obstacle, aucune branche ne doivent

gêner. **Il est donc demandé à tous les riverains d'élaguer leurs haies le plus tôt possible.**

### Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le PLUI est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, ce qui permet, à l'heure de l'intercommunalité, la mise en cohérence de politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des territoires qui dépasse le cadre communal.

Chaque commune travaille à l'élaboration de ce Plan en procédant à son niveau, notamment pour le recensement des haies, des terres agricoles, des terrains constructibles, du bâti, des bâtiments abandonnés qui peuvent intégrer le foncier bâti avec changement de destination le cas échéant, etc

## Commission Environnement – Cadre de vie – Tourisme

Dans le cadre de l'embellissement de la commune, la commission Environnement a effectué un relevé des emplacements sur lesquels des aménagements fleuris pourraient être envisagés.

Des demandes de devis ont été faites afin de budgéter et programmer dans le temps ces aménagements.

Par ailleurs, les conditions météo ayant été défavorables, le remplacement des végétaux sur les sites existants a été réalisé courant juin.



# UN PEU D'HISTOIRE

## Chronique historique

*A travers la généalogie des familles d'Aunay, raconter la transmission des terres, des maisons et les évènements où la grande et la petite histoire se côtoient.*

### Aunay-les-Bois en l'an XIV

L'an XIV du calendrier révolutionnaire correspond à l'année 1805, soit la période du Premier Empire avec la Constitution de l'an XII où le gouvernement de la République est confié à Louis Napoléon Bonaparte, Premier Consul puis Empereur des français.

La liste de recensement de cette période nous offre une radiographie assez précise de la population d'Aunay.

Il est dénombré 161 adultes (75 hommes mariés ou veufs et 86 femmes mariées ou veuves), 117 enfants en-dessous de 12 ans (61 garçons et 56 filles) et 141 enfants âgés de plus de 12 ans (71 garçons et 70 filles), soit un total de 419 personnes et 99 feux.

Il faut entendre par « feu » tout ménage vivant séparément ainsi une maison peut comprendre plusieurs feux.

On peut noter une grande homogénéité dans la répartition entre homme et femme à tous les âges.

La population est pauvre et aucune fortune n'est recensée. Les Bonvoust ayant quitté Aunay, la régie du château est assurée par Louis François Jouanne (1760-1818).

¼ des habitants sont journaliers, soit 48 familles et 184 individus, enfants compris. La profession est exclusivement masculine, les femmes pour la plupart étant fileuses pour l'industrie textile alençonnaise.

¼ comprend les domestiques de ferme (20 hommes et 23 femmes).

#### Population par hameau

**Le Presbytère** : 3 personnes (le Père Broquet, sa nièce et un domestique) – 3

**Le Vieux bourg** : 9 ménages journaliers, soit 28 personnes, enfants compris - 28

**Le Logis** : Le régisseur du château d'Aunay, en l'absence des Bonvoust \* résidant à Caen, il y vit avec sa femme, sa fille et 2 domestiques - 5

*\* le fils du marquis est mort sans descendance après son mariage vers 1789 à Caen. Son père, marquis d'Aunay décédé en 1793 à Rouen ne laisse qu'une fille, Rose dont le régisseur gère les biens.*

**La Ferme de Maisonneuve** : un couple de fermiers et 6 domestiques - 8

**La Haute Folie** : une veuve exploitant la terre, ses 3 enfants et une domestique – 5

**Chambillon** : 10 ménages, soit 56 personnes, enfants compris. – 56

**L'Ogrière** : une veuve fermière et ses enfants, une domestique et un berger : - 9

**La Grande Jaunière** : une famille de bordager et une famille de journaliers : – 16

**La Petite Jaunière** : une famille de bordager et une famille de journaliers – 12

**La Quénarderie** : un journalier, sa femme et ses enfants : - 5

**La Planchette** : un bordager avec sa femme, ses enfants et deux domestiques et un ménage de journaliers – 19

**Barbelotte** : un ménage de journaliers avec enfants : - 5

**Champenou** : 15 ménages dont un maître maçon, 5 bordagers, un ferrandier et 9 familles de journaliers soit un total avec enfants – 38

**La Noé Sauvage** : Un aveugle avec sa femme, un bordager marié et une fileuse – 5

**Chédoué** : Le garde-forestier, sa femme : - 2

**Les Cormiers** : un ménage de journaliers – 4

**Les Trembles** ; 2 fileuses – 2

**Vautorte** : 6 ménages de journaliers et un bordager avec sa femme – 22

**Les Buttes** : 6 ménages de journaliers et un bordager avec sa femme et ses enfants – 18

**Bonin** : une fileuse.

**La Fortinière** : une veuve exploitante avec son fils, un domestique et une fileuse - 4

**Le Marais** : 3 ménages de journaliers et un bordager avec sa famille – 14

**Les Longueraies** : une veuve, son fils, son frère et deux domestiques – 5

**Le Bourg-Guérin** : un journalier avec sa famille : 7

**La Mardière** : 2 ménages de journaliers et un sabotier – 12

**Les Nouelles** : un journalier avec sa femme et ses enfants : 4

**Grange-Neuve** : un ménage de fermiers et un journalier – 4

**La Chauvinière** : un bordager avec sa famille - 11

**La Herverie** : un bordager avec sa famille et une famille de journaliers : 23

**Le Haut du Taillis** : une fileuse avec sa famille – 6

**La Boularderie** : un fermier, sa femme et son fils et 3 domestiques : - 6

**Le Val** : un menuisier, une fileuse avec sa famille, deux fileuses veuves et un ménage de journaliers - 10

**La Drouinerie** : une fileuse avec ses enfants, et un ménage de journaliers – 5

Peu de familles sont originaires d'Aunay de longue date, ils viennent, pour la plupart, des communes environnantes.

Les familles ancrées dans le village (avant 1740) depuis plusieurs générations sont les suivantes : Ganivet, Ridret, Lefebvre, Garnier, Collet, Adam, Tremereil, Lelong, Pouqueville, Loiseau, Violet, Bois, Toutin, Lasseur et Lecoeur.

Certains noms de hameaux ont disparu aujourd'hui comme le Haut du Taillis, Barbelotte, Vautorte, la Quenarderie, Bonin...

Tous les indices seront les bienvenus.

*Rédacteur Jean-Luc Tissier*

## VIE DE LA COMMUNE

### Vie associative et culturelle

*Informez sur les activités des associations présentes sur la commune*

#### Concours « Aunay en fleurs »

2021 n'aura pas eu comme seule particularité de nous avoir vus confinés. Cette année restera aussi comme étant celle de la première édition de notre concours « Aunay en fleurs ».

Le mois de mai et son cortège de pluies et de températures basses ne nous aura pas aidé ! Peu de participants ont pu s'inscrire et c'est bien dommage car plusieurs familles avaient manifesté leur intention, mais elles n'ont pas pu être prêtes.

Tout cela n'est pas grave car comme toujours et en toutes choses, c'est le premier pas qui est le plus difficile, et ce premier pas, nous l'avons réalisé.

Pour cette première édition, les deux gagnantes sont :

\* Madame Geneviève Drean

\* Madame Monique Choissnard

Bravo à elles !

La Commission Environnement de la mairie prendra bientôt contact avec elles pour leur remettre leurs prix (des bons d'achat).

Rendez-vous en 2022, pour la deuxième édition de notre concours dont vous recevrez le règlement et les bulletins de participation en tout début d'année prochaine.

Bonnes vacances (fleuries) à tous.

*Rédactrice Virginie Telle*

#### Journées Européennes du Patrimoine 2021

Comme chaque année, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Aunay-les-Bois assurera l'ouverture et la visite de l'église. Un commentaire enregistré sur un fond de musique sacrée accompagnera les visiteurs au long de leur déambulation.

**Ouverture uniquement dimanche de 10 h à 17h30.** Venez nombreux.



## Carnet

Nouveaux habitants :

Monsieur Loan GOURIOU et  
Madame Céline DUVAL

Monsieur Emmanuel GRENET et  
Madame Marie GIRARD

Monsieur David HANTUTE et  
Madame Katy METEAU

Monsieur Yohann PLU

Décès  
Madame Maryse PERES

Monsieur Bernard FRESSART

## ACTUALITES

### Parc Normandie-Maine

#### Lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil de connaissance, préservation et valorisation du patrimoine naturelle à l'échelle communale.

Subventionnés par l'Office Français de la Biodiversité, les ABC possèdent un triple objectif.

D'une part, ils permettent d'acquérir des connaissances sur la biodiversité et d'en identifier les enjeux. D'autre part, ils aident aux décisions lors de projets d'aménagements. Enfin, ils sensibilisent les acteurs du territoire (habitants, élus, forestiers, agriculteurs, scolaire...) aux enjeux de la biodiversité pour une meilleure implication dans leur quotidien.

Dix communes ornaises ont répondu favorablement au nouveau projet d'ABC sur le territoire Normandie-Maine : Aunay-les-Bois, Coulonges-sur-Sarthe, Hauterive, Laleu, Le Méle-sur-Sarthe, Le Ménil-Brout, Les Ventes de Bourse, Marchemaisons, Saint-Aubin-d'Appenai et Saint-Léger-sur-Sarthe.

**Concrètement, les ABC sont construits autour de 3 axes liés à la biodiversité.**

Des inventaires naturalistes : pendant toute la durée du projet, de nombreux naturalistes (agents du Parc, des bénévoles et/ou salariés d'associations... et pourquoi pas vous ?) circuleront au sein des communes afin d'inventorier la faune et la flore des communes. Il sera donc fréquent d'observer des personnes munies de jumelles, de filet à papillon ou encore d'appareils photo en quête d'oiseaux, d'araignées, d'insectes, de chauve-souris, d'orchidées...

Une enquête sur les pratiques et les usages des habitants.

Des actions de sensibilisation : ateliers, conférences... Les activités proposées dans le cadre de l'ABC seront ouvertes à tous et traiteront de la biodiversité sous tous les angles (programmation à venir).

En parallèle, un projet pédagogique est également prévu pour l'année scolaire 2021-2022.

La biodiversité est partout. Que vous soyez un naturaliste chevronné ou que vous n'ayez aucune compétence en la matière, vous pouvez contribuer au projet.

Plus d'information :

[www.parc-naturel-normandie-maine.fr/abc-vallee-de-la-haute-sarthe.html](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/abc-vallee-de-la-haute-sarthe.html)

**AVIS DE RECHERCHE**

Contribuez aux Atlas de la Biodiversité Communale 2021-2023 !  
Chaque mois, partez à la recherche d'une espèce présente sur le territoire et transmettez vos observations.

Comment vous y prendre ?  
Envoyez un mail à [tem.jardin@parc-normandie-maine.fr](mailto:tem.jardin@parc-normandie-maine.fr) (secteur ligérien) ou [chloé.bizen@parc-normandie-maine.fr](mailto:chloé.bizen@parc-normandie-maine.fr) (secteur normand) avec les données\* suivantes :  
Nom et prénom de l'observateur, date, lieu précis et photo (si possible) de l'observation.

**2021**

- MAI** Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- JUIN** Hirondelles (rustique et de fenêtre) (*Hirundo rustica*)
- JUILLET** Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- AOÛT** Succise des prés (*Succisa pratensis*)
- SEPTEMBRE** Lézard vert (*Lacerta bilineata*)
- OCTOBRE** Épéire diadème (*Araneus diadematus*)
- NOVEMBRE** Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)
- DÉCEMBRE** Chardonnet élégant (*Carduelis carduelis*)

\* Ces données sont utilisées uniquement à des fins scientifiques.

## Appel à projet plantation de haies bocagères

Le Parc propose un programme de soutien pour la plantation de haies bocagères, aux collectivités, agriculteurs, habitants ou associations. Il est possible d'être accompagné dans la plantation d'une haie, entre 150 mètres linéaires et 1000 mètres linéaires (ml).

### Qui peut obtenir cette aide ?

Pour bénéficier de l'aide à la plantation, vous devez :

-Etre une collectivité, un agriculteur, un habitant ou une association,

-Avoir un projet de plantation de haie bocagère sur le territoire du Parc,  
-Avoir un projet de plantation de plus de 150 mètres linéaires mais n'excédant pas 1000 ml.

### Comment participer ?

Télécharger le bulletin de participation sur le site internet du Parc :

[www.parc-naturel-normandie-maine.fr/aide-a-la-plantation.html](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/aide-a-la-plantation.html) et le retourner complété avant le 15 août 2021 par mail ou voie postale au Parc.

## Patrimoine communal

### Restauration du grand calvaire du bourg

Comme vous avez certainement pu le voir en passant devant, notre grand calvaire du bourg a fait l'objet de travaux de restauration qui lui ont donné une nouvelle jeunesse.

Le Christ, en acier creux, a été restauré afin que l'eau de pluie ne puisse plus s'y introduire. Un traitement par sablage et une peinture par galvanisation sont venus compléter ce travail, lui redonnant un aspect brillant et neuf. Le tout a été réalisé par une entreprise locale.

Pour mettre en valeur ce Christ rénové, de nouvelles plantations fleuries sont venues apporter une touche de couleur à cet ensemble.

Ce calvaire du XIXe siècle est un élément important du patrimoine de notre commune. La croix est en granit et le Christ, comme déjà évoqué, en acier creux.

Dans les semaines qui viennent, le mur de soutènement fera à son tour l'objet de travaux. Entièrement refait afin d'éviter les infiltrations, il sera remonté en pierres apparentes.

*Rédactrice Virginie Telle*

### Sauvegarde de l'église

La restauration des façades de la Tour-clocher est en cours. Les travaux ont débuté le 1<sup>ER</sup> juillet avec la mise en place d'un échafaudage impressionnant. Ils consisteront en la reprise de maçonnerie, le remaillage des fissures dont une de 4 m de haut située au-dessus du portail d'entrée, la réalisation d'un enduit au mortier de chaux avec rejointoiement sur parement de

Nous espérons aussi remplacer la plaque « JNRI » qui figurait au-dessus du Christ afin de lui redonner son aspect d'origine.

Gageons que l'ensemble sera particulièrement réussi et mettra en valeur tout l'intérêt que nous portons au patrimoine de notre commune.



pierres de taille : soubassement, encadrement des 5 baies hautes du clocher, chaînes d'angle, bandeaux intermédiaires, corniche.

L'assainissement de la façade Sud/Est suivra ; permettant ensuite d'intervenir à l'intérieur pour remettre en état le mur situé derrière les lambris.

*(suite page 10)*

Ces travaux sont réalisés grâce aux subventions obtenues par la Mairie et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Aunay-les-Bois, auprès de l'Etat, du Département, de la Fondation du Patrimoine et des Particuliers qui ont répondu présent à l'Appel aux dons.

La mobilisation de tous est, plus que jamais nécessaire aujourd'hui pour conserver en état ce patrimoine qui nous a été légué et qu'il est de notre devoir de transmettre aux générations futures.



## BIODIVERSITE DANS NOS JARDINS

*Découvrir la biodiversité communale*

### Le Rouge-queue noir

Habitants d'Aunay les Bois, nous profitons d'un cadre agréable, naturel. La commune s'est portée candidate pour s'inscrire dans la charte sur la biodiversité du parc Normandie-Maine. Un programme de réimplantation de haies favorisera le développement de la faune et de la flore.

Cette rubrique a pour but de faire (re)découvrir la biodiversité qui nous entoure dans notre commune. Le **Rouge-queue noir** est à l'honneur, bien qu'il ne niche pas trop dans les haies ; les baies, les araignées et autres petits insectes feront son bonheur.

Si vous ne l'avez pas encore aperçu dans votre jardin, vous l'avez probablement entendu. Son chant débute par une strophe aigüe suivie d'une mélodie ressemblant au froissement d'un papier.

C'est alors que vous tendez l'oreille : où se trouve-t-il donc ? Il est de petite taille, environ 14 cm sur sa longueur, c'est pourquoi vous ne pouvez le distinguer tout de suite. Ah...., un oiseau aux plumes foncées agite nerveusement sa queue, c'est lui !

Le mâle se caractérise par un dessous gris clair avec une face noire et une gorge foncée. Sa queue est rousse avec du noir au centre. La femelle est d'une couleur gris-brun avec une queue également rousse. Le jeune que vous apercevrez plutôt en fin d'été sera de couleur grise sans tache.

Pour nicher, il s'accommode bien de la vie urbaine, c'est pourquoi vous pourrez trouver des nids dans des endroits improbables, j'en ai trouvé un dans le tiroir d'un meuble extérieur, dans les boules de foin. En fait, il recherche un trou dans un mur ou dans un arbre pour faire son nid avec des végétaux. La couvée peut représenter jusqu'à 6 œufs, la couvaison prendra 2 semaines. Les jeunes s'envoleront au bout de 3 semaines, aussi vous pourriez bien avoir plusieurs couvées durant la période estivale avant leur départ avant l'hiver.

Si, vous aussi, vous avez une espèce végétale ou animale dans votre jardin, n'hésitez pas à nous en parler, nous en ferons une chronique avec vous si vous le souhaitez en partageant votre expérience.

*Rédacteur Frédéric BUSNEL, source « le guide des oiseaux de France », Belin 2017.*



*Photo : [www.oiseaux.net/oiseaux/rougequeue.noir.html](http://www.oiseaux.net/oiseaux/rougequeue.noir.html)*

## INFOS PRATIQUES

### Aunay-les-Bois est sur Intra Muros

La CDC Vallée de la Haute Sarthe a choisi l'application Intra Muros, application mobile d'information pour **informer**, **alerter** et **faire participer** les administrés à la vie locale.

On peut ainsi accéder aux actualités de la commune, aux événements du bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques, signaler un

problème, connaître les associations, les écoles, les médiathèques, les commerces, ....

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store ; **se reporter au flyer ci-joint**.

### Assurance Santé Senior

La mairie a été approchée par la Compagnie Swiss Life pour faire bénéficier les habitants retraités d'Aunay-les-Bois d'une assurance complémentaire Santé Senior à un tarif négocié de - 20 %, avec une réduction Couple et 8 niveaux de garanties adaptées.

*Pour toute information :*

Cabinet SWISS LIFE – Santé Senior  
29, rue Sainte Croix – 61400 MORTAGNE  
Tél : 02 33 25 00 99 –  
Email : [agence.mortagne@swisslife.fr](mailto:agence.mortagne@swisslife.fr)

### Brulage des déchets végétaux – Rappel

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016 régit le département de l'Orne le brulage des déchets végétaux. A part quelques dérogations (*cf le Fil d'Aunay – décembre 2020*),

il faut privilégier la valorisation sur place, comme le paillage et le compostage, ou bien la gestion collective de ces déchets.

## MEMO

### Déchetterie

La nouvelle carte d'accès aux déchetteries intercommunales 2021-2022 est arrivée dans votre mairie. Toute personne ayant acquitté sa taxe d'ordures ménagères 2021 peut venir la

retirer dès maintenant, selon les horaires d'ouverture habituels (*voir page 12*)

**NB :** en raison des congés d'été, la Mairie sera fermée du 13 août au 6 septembre 2021

### Petite histoire d'une chambre d'enfant

Soyons tous respectueux de notre environnement, de notre voisinage et des promeneurs qui espèrent trouver dans notre belle campagne des espaces naturels préservés. Des encombrants sont déposés régulièrement à côté des containers réservés aux ordures ménagères et au tri sélectif à Champenou. Tout d'abord un lit d'enfants, puis le lendemain l'armoire et dès que l'emplacement fut nettoyé, un tricycle a été déposé sur le toit du container ! Il est pourtant simple d'aller un peu

plus loin, à la déchetterie et de se comporter en citoyen responsable.



## Nuisances sonores - Rappel

Les arrêtés préfectoraux régissent les horaires auxquels les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent avoir lieu. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h ».

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

## Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé.

Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 –  
email : [cathmarques@orange.fr](mailto:cathmarques@orange.fr)



---

Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

Fermeture de la Mairie pour congés d'été, du 13 août au 6 septembre 2021

## *Les services de la Mairie*

Mairie d'Aunay-les-Bois – Le Bourg – 61500 AUNAY LES BOIS  
Tél : 02 33 27 48 69 – email : [mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr) – [www.aunay-les-bois.fr](http://www.aunay-les-bois.fr)

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels  
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

### PERMANENCE DU MAIRE

Le samedi, sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

### EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44